

Courrier à conserver

Gardez cet original et faites des photocopies

# Maison départementale des personnes handicapées (MDPH)

MDPH31

10, place Alphonse - Jourdain, 31000 TOULOUSE

Votre contact : Florence RISPAL 05 34 33 11 78 mdph@cd31.fr Association UDAF TOULOUSE 57 Rue Bayard 31012 TOULOUSE cedex 6

Votre numéro de dossier : 898279 Date de naissance : 04/05/1994 Identifiant (NIR) : 1940599114110

TOULOUSE, le 24 septembre 2020

Les étapes de votre demande :

Réception de votre demande



Evaluation de votre demande



Décision

### Notification de décision suite à la demande pour Cristian SOUYRI

Madame, Monsieur,

Ce courrier de notification vient en réponse à votre demande déposée le 18/01/2020.

La Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) a examiné votre demande et a rendu sa décision le 15/09/2020.

La CDAPH vous attribue une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) qui est valable du 15/09/2020 au 31/12/2099.

Votre situation de handicap entraîne des difficultés pour accéder à l'emploi ou rester dans l'emploi (article L5213-1 du code du travail).

La RQTH permet de bénéficier d'un soutien pour accéder à l'emploi ou pour vous maintenir dans votre emploi actuel.



#### La RQTH a pour objectifs:

- de vous faire bénéficier de dispositifs dédiés à l'insertion professionnelle (stages de réadaptation, de rééducation, contrat d'apprentissage...),
- · de vous faire bénéficier de l'obligation d'emploi,
- de vous permettre d'accéder plus facilement à la Fonction publique, soit par concours aménagé, soit par recrutement contractuel spécifique,
- de vous faire bénéficier d'aménagement de vos horaires et poste de travail,
- de vous faire bénéficier de soutiens spécialisés pour la recherche d'emploi au sein, par exemple, des services du réseau Cap Emploi.

La décision de la CDAPH du 15/09/2020 termine le traitement de votre demande portant sur une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH).

Vous pouvez contester cette décision de la CDAPH pendant les 2 prochains mois comme indiqué à la dernière page de ce courrier.

Alain GABRIELI, Président de la CDAPH

S MANAS

Conformément à l'article L. 114-1-1 du Code de l'action sociale et des familles, vous avez la possibilité de solliciter un plan d'accompagnement global auprès de la MDPH si l'orientation prévue par la décision de la CDAPH ne peut pas être mise en œuvre.

Les informations personnelles recueillies par la MDPH de la Haute-Garonne lors de l'examen, du traitement et du suivi de votre demande font l'objet d'un traitement informatique. Vous pouvez demander à la MDPH de récupérer, corriger, supprimer ou réutiliser ces informations (droits prévus dans la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2018).

Vous pouvez faire cette demande à : GIP MAISON DES PERSONNES HANDICAPEES – CS 87089 – 31070 TOULOUSE Cedex

## Maison départementale des personnes handicapées (MDPH)

MDPH31

10, place Alphonse - Jourdain, 31000 TOULOUSE

Association UDAF TOULOUSE 57 Rue Bayard 31012 TOULOUSE cedex 6

Votre contact: Florence RISPAL 05 34 33 11 78 mdph@cd31.fr

Votre numéro de dossier : 898279 Date de naissance : 04/05/1994 Identifiant (NIR) : 1940599114110

TOULOUSE, le 24 septembre 2020

# Attestation de bénéficiaire de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés pour Cristian SOUYRI

#### Monsieur SOUYRI,

Les droits ouverts par la décision de la CDAPH du 15/09/2020, vous permettent de bénéficier de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés mentionnée à l'article L. 5212-2 du Code du travail, sans qu'il soit nécessaire d'accomplir une démarche de reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé.

Cette attestation est valable du 15/09/2020 au 31/12/2099.

Alain GABRIELI, Président de la CDAPH

( MAAT

201221070000000110316

Cette attestation est établie en application de l'article R. 5212-1-5 du Code du travail.